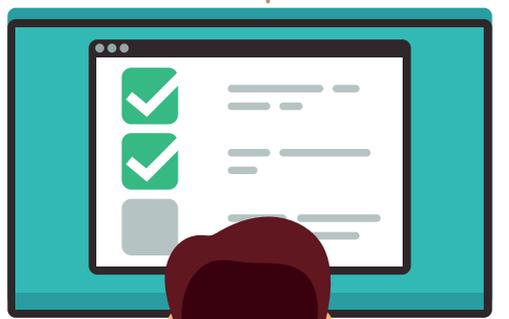


À QUI ADRESSER SON DOSSIER ?

Morlaix Communauté
Service Mobilités-Infrastructures
2B Voie d'Accès au Port
BP 97121
29671 Morlaix cedex



CONDITIONS & RENSEIGNEMENTS
sur www.morlaix-communaute.bzh
02 98 15 31 68
transport@agglo.morlaix.fr



ACHETEZ UN VÉLO ÉLECTRIQUE, MORLAIX COMMUNAUTÉ VOUS AIDE !



CONCEPT www.agence-concept.com



 Morlaix Communauté
 Morlaix Attractivité



C'EST QUOI ?

Vous habitez le territoire de Morlaix Communauté, **bénéficiez de la prime à l'acquisition d'un vélo électrique !**

* COMMUNES DE MORLAIX COMMUNAUTÉ

BOTSORHEL • CARANTEC • GARLAN • GUERLESQUIN • GUIMAËC • HENVIC • LANMEUR • LANNÉANOÙ • LE-CLOÏTRE-ST-THÉGONNEC • LOCQUÉNOLÉ • LOCQUIREC • MORLAIX • PLEYBER-CHRIST • PLOUÉGAT-GUERRAND • PLOUÉGAT-MOYSAN • PLOUEZOC'H • PLOUGASNOU • PLOUGONVEN • PLOUIGNEAU • PLOUNÉOUR-MÉNEZ • PLOURIN-LÈS-MORLAIX • ST-JEAN-DU-DOIGT • ST-MARTIN-DES-CHAMPS • ST-THÉGONNEC • LOC-EGUINER • STE-SÈVE • TAULÉ

QUELLES SONT LES 3 CONDITIONS POUR BÉNÉFICIER DE CETTE PRIME ?

- O1 >** Habiter une des communes de Morlaix Communauté*.
- O2 >** Acheter un vélo à assistance électrique neuf dans un magasin situé sur le territoire de Morlaix Communauté* à partir du 01/01/2022.
- O3 >** Ne pas céder son vélo à assistance électrique avant 18 mois.



QUEL EST LE MONTANT DE LA PRIME ?

Dans la limite des frais engagés :

MONTANT PRIME	REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE PAR PART
500 €	< à 13 489 €*.
200 €	compris entre 13 490 € et 20 234 €
100 €	> 20 235 €

* Le versement du bonus vélo à assistance électrique de l'État, conditionné à l'existence d'une aide locale, du montant maximal de 200 € pourra être également sollicité. Retrouvez l'information sur : <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/prime-velo-electrique>

• Une seule aide par foyer fiscal. Un foyer fiscal ne peut obtenir cette prime qu'une fois par période de 3 ans.

• La prime sera versée en une seule fois au bénéficiaire.

• Les primes seront allouées par ordre d'arrivée des dossiers complets, jusqu'à épuisement des crédits alloués à l'opération.

COMMENT OBTENIR LE VERSEMENT DE LA PRIME ?

Il faudra fournir :

- la copie recto-verso de la carte nationale d'identité, du passeport ou du titre de séjour, en cours de validité (Une fois votre identité confirmée, ce document sera détruit) ;
- le relevé d'identité bancaire (RIB) au nom du bénéficiaire ;
- la facture d'achat du vélo, acquittée, nominative de moins de 6 mois ;
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- la copie de votre avis d'imposition pour définir le revenu fiscal de référence :
 - 2021 (sur les revenus de 2020) pour les dossiers déposés de janvier à août 2022.
 - 2022 (sur les revenus de 2021) pour les dossiers déposés de septembre à décembre 2022.
- l'attestation sur l'honneur de non revente du vélo dans les 18 mois succédant la date d'achat. L'attestation sur l'honneur est téléchargeable sur le site de Morlaix Communauté, à la rubrique « Se déplacer » ;
- le certificat d'homologation à la norme européenne EN15194, fourni par le vendeur.

Si l'avis d'imposition n'est pas joint au dossier, seule l'aide d'un montant de 100 € pourra être obtenue, sous réserve de complétude du dossier.

